Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260730-2026_055-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-055 CONSEIL MUNICIPAL 30/07/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 15 Contre : Abstentions :

Date de convocation
27/07/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, M. COCHET Serge, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme DENIARD Géraldine donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric
Mme MEZANGE Véronique donne pouvoir à Mme COLLEAUX Stéphanie
M. VOLMERANGE Xavier donne pouvoir à Mme USSON Pauline

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme DENIARD Géraldine, Mme MEZANGE Véronique, M. VOLMERANGE Xavier

A été nommé comme **secrétaire** de séance : Mme COLLEAUX Stéphanie

2026-055 CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA FAISABILITE DU CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE DE L'ECOLE

Le Conseil municipal doit choisir le bureau d'études chargé de réaliser l'étude de faisabilité du futur chauffage géothermique de l'école.

Dans le cadre du projet global de rénovation énergétique de l'école, la commune souhaite remplacer les chaudières fioul par une pompe à chaleur géothermique.

Cinq bureaux d'études ont été consultés. Annexe jointe

Après analyse des offres, la commission propose de retenir E'nergys, déjà auteur de l'audit énergétique du site, disposant de la qualification OPQIBI 2013 et ayant ramené son offre à 3 750 € HT.

Vu le CGCT,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les crédits inscrits au budget 2026,
Vu les devis reçus,
Vu l'avis favorable de la commission,
Vu le mémoire technique d'E'nergys.

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260730-2026_055-DE

Considérant Que cette offre présente les meilleures garanties techniques, assure la continuité de l'audit énergétique déjà réalisé et permettra d'intégrer les conclusions de l'étude au futur DCE des travaux.

Cette étude constitue une étape indispensable avant les demandes de subventions et le lancement des travaux de rénovation énergétique de l'école.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR** le bureau d'études E'nergys pour un montant de 3 750 € HT
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DOURDAIN le 30/07/2026
La Maire,
Mme BODIN Laura

Le secrétaire de séance